

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 04 AOUT 2014
(7^{ème} séance de l'année 2014)

Convoqué le 28 juillet 2014, le Conseil Municipal de la Commune de HUAHINE a tenu sa 7^{ème} séance en session ordinaire le lundi 04 août 2014 dans la salle de conseil de l'hôtel de ville de Fare, sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la commune, avec Monsieur Gaston LEMAIRE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-cinq (25) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, GIBERT Pitoni, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTA Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Trois membres ont donné pouvoir :

FANIU Erick	a donné pouvoir à	TUIHANI Georges
TEMAIANA épouse TEREMATE Tania	a donné pouvoir à	LISAN Marcelin
TEMAUU épouse MAI Rosine	a donné pouvoir à	TAPAO épouse FAAHU Tatiana

Un membre est absent :

TEPA Gérard

Présents à titre consultatif :

*Nelson TEPA, responsable du Département des services techniques, assurant l'intérim du Secrétaire général,
Pascal TEIVA, responsable du Département comptable et financier,
Neti TEIVA, responsable du Département des ressources humaines,
Hiro LEMAIRE, responsable du Département des relations aux administrés
Areva TEFAATAUMARAMA, responsable du Département des services techniques
Nestor NATUA, responsable de la Police municipale
Romuald LAI, adjoint au responsable du Service incendie,
Malissa ITCHNER, responsable du secrétariat et chargée de communication.*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 08h30.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 juin 2014

Indications de vote :

Pour : 28

Contre : /

Abstentions : /

Adopté à l'unanimité

2. Examen et adoption des projets de délibération

- n° 85/2014 : Approuvant le principe de la mise à disposition permanente d'un véhicule communal de fonction au profit de Monsieur Bruno TAAROAMEA, premier adjoint au maire de la commune de Huahine ;
- n° 86/2014 : Modifiant la délibération n° 26/2006 du 10 août 2006 fixant les tarifs des frais d'expédition par voie postale de tout acte, pièce administrative, facture ou autres ;
- n° 87/2014 : Relative au versement du complément communal de l'indemnité représentative de logement en faveur des instituteurs et institutrices de la Commune de HUAHINE pour l'année 2013 ;

- n° 88/2014 : Annulant la délibération n° 61/2014 du 9 mai 2014 acceptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition de deux (02) véhicules 4x4 double cabine », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays ;
- n° 89/2014 : (valant Décision Modificative n° 4 du Budget Principal de l'exercice 2014) Relative à des annulations et à des virements de crédits dans le Budget Principal de l'exercice 2014 ;
- n° 90/2014 : Abrogeant les délibérations n° 63/2002 du 19 septembre 2002, n° 15/2009 du 20 mars 2009 et n° 30/2010 du 30 mars 2010, annulant la délibération n° 68/2014, et fixant les tarifs de la redevance pour la restauration scolaire des élèves des établissements scolaires du premier degré de la commune de Huahine et du Centre des Jeunes Adolescents (C.J.A.) de Huahine ;
- n° 91/2014 : Annulant la délibération n° 44/2014 du 9 mai 2014 et fixant à nouveau les tarifs pour la redevance de la collecte des ordures ménagères ;
- n° 92/2014 : Annulant la délibération n° 46/2014 du 9 mai 2014 et fixant à nouveau les tarifs pour la redevance de l'eau ;
- n° 93/2014 : Approuvant le principe de l'organisation de la 3^{ème} édition de la journée d'action de prévention du suicide en collaboration avec l'association S.O.S. Suicide.

Indications de vote :

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Adoptés à l'unanimité

3. Questions diverses

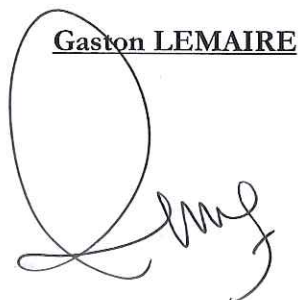
Les interventions des élus ont porté sur les points suivants:

- Séminaire interne du conseil municipal les 18 et 19 septembre 2014 à la pension Fare Maeva, animé par 3 formateurs du Syndicat pour la Promotion des Communes de la Polynésie française (inscriptions à confirmer auprès du DRH) ;
- Bilan financier de l'association Te hotu o Huahine présenté par Eremoana TEPA (élu en charge de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage) quant à la répartition de la subvention de 2,7 millions CFP accordée par la commune au travers des parie ra'a ma'a organisés dans les districts et de la grande foire agricole annuelle du 3 juillet 2014 ;
- Agriculture : demande d'augmentation de la subvention pour 2015, de rachat des ufi patiatia au tarif de 100 francs le kilo et des ufi parie (traités) au tarif de 50 francs le kilo en vue de la transformation en flocons de purée, d'octroi d'une prime spéciale au district affichant le meilleur score aux parie ra'a ma'a, de réduction tarifaire sur la location de la Pelle Job ;
- Environnement : demande de mise en œuvre de Zones de Pêche Réglementées dans les lagons de l'île plutôt que de lancer l'élaboration d'un PGEM qui prendrait environ 10 ans, sachant que l'institution de ZPR est rapide ; proposition d'envoyer une délégation à Moorea pour étudier le PGEM qui a été approuvé ; demande d'affichage des amendes encourues par les administrés en cas de création de décharges sauvages (consulter la DIREN) ; opération collecte des carcasses et encombrants lancée par le ministère de l'Environnement reportée faute de crédits ;
- Hydraulique : pour 240 lettres de relance expédiées avant fermeture de compteur, environ 150 abonnés ont consulté la régie des recettes communales soit pour paiement des dettes soit pour échelonnement des impayés ; la 2^{de} phase de relance concernera 200 autres abonnés suivant le même procédé, les administrés peuvent rencontrer le maire ou Nano HOPARA ; remerciements à Nano HOPARA pour son efficacité dans la gestion du service hydraulique ; le maire étudie les impayés au cas par cas (soit 2 000 abonnés) avant proposition de dégrèvements pour régulariser en SPIC ; relève de juillet terminée en 3 jours, meilleur rendement du service ; test sur forage de Tarac vendredi pour vérifier l'état de la pompe défectueuse (le forage fonctionne avec une seule pompe ces dernières semaines) ; prochainement, signature avec les propriétaires d'un compromis de vente concernant la terre Teheva à Parea ;
- Demande de réparation de l'éclairage public à Haapu ;
- Débat sur l'habitude prise de longue date par la commune de fournir lors de chaque décès des camions de sable, des parpaings, des sacs de ciment, de prêter des chapiteaux, tables, chaises, igloos et autres matériels à titre gracieux, sans compter le coût de la main d'œuvre mise à disposition (livraison etc.) ;

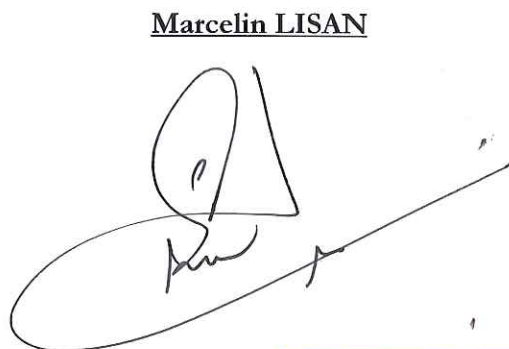
- Facturation : l'eau et les ordures ménagères seront facturées au mois à partir du 1^{er} octobre ; à partir du 1^{er} octobre également, la distribution simultanée des factures d'eau, des ordures ménagères et de restauration scolaire sera effectuée exclusivement par les agents du service hydraulique ;
- Heiva : 10 millions CFP ont été redistribués au travers des diverses et nombreuses primes des concours variés organisés dans le cadre des festivités du Heiva i Huahine qui ont connu un très grand succès; les lacunes et maladresses qui ont pu être relevées par certains élus comme par la population seront prises en compte pour une meilleure organisation des prochains grands événements communaux, notamment Hawaiki nui va'a et Toa mo'a, et du Heiva 2015 ; les ra'atira pupu auront l'occasion ce jeudi de demander aux membres du Tomite heiva rau nui no Mataïrea des explications quant aux choix qui ont été faits ; le Tomite présentera prochainement son bilan financier et moral, et toutes informations seront alors fournies quant aux recettes des entrées aux soirées de concours de chants et danses et leur utilisation ;
- Ressources humaines : le comportement jugé agressif d'un agent communal a été signalé ;
- Communication : pour éviter de générer d'autres tensions, le maire fera en sorte de communiquer plus largement auprès des élus les décisions qu'il prendra quant au fonctionnement des services communaux et aux missions qu'il confiera aux agents communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 14h00.

Le Secrétaire,

Gaston LEMAIRE


Le Président,

Marcelin LISAN


Affiché le : août 2014

Conformément à l'article L212125 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.